



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 mai 2019
Français
Original : arabe

Lettres identiques datées du 16 mai 2019, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à nos précédentes lettres concernant les atteintes du régime turc à la souveraineté et à l'unité et à l'intégrité territoriales de la République arabe syrienne, qui constituent des violations flagrantes du droit international, de la Charte des Nations Unies, des résolutions du Conseil de sécurité et des principes touchant les relations amicales et le bon voisinage entre les États, je tiens à vous communiquer ce qui suit :

Sur les instructions du régime turc et sous la supervision des forces d'occupation turques et des organisations terroristes qui leur sont alliées, le « conseil local » créé de toutes pièces dans la région d'Afrin s'emploie à en altérer la physionomie et prend des mesures pour tenter de la dérober à la Syrie, de rompre tout lien, de l'isoler de son environnement géographique naturel et d'en modifier le statut juridique alors qu'elle fait partie intégrante du territoire syrien.

Ces agissements vont de pair avec les politiques hostiles du régime d'Erdoğan, qui a construit un mur de béton pour séparer la région d'Afrin des autres zones du nord de la province d'Alep et s'est attelé à diffuser la culture turque au détriment de la culture arabe, ce qui constitue une tentative de soustraire de nouveau le sandjak d'Alexandrette à la Syrie en cherchant à en modifier la physionomie, la composition démographique et les spécificités culturelles. Le Conseil de sécurité et les États Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent accorder toute leur attention à ce problème et prendre d'urgence des mesures fermes pour empêcher le régime turc de porter atteinte à l'unité et à l'intégrité territoriales de la Syrie, et couper court aux illusions d'Erdoğan, qui semble vouloir revenir à l'ère bel et bien révolue de l'Empire ottoman.

La République arabe syrienne souligne à nouveau que la présence de toute force militaire étrangère sur son territoire sans son consentement exprès constitue un acte d'agression et d'occupation et sera traitée comme telle. Elle exhorte donc le régime turc à mettre un terme à ses pratiques hostiles et à retirer ses forces militaires de façon immédiate et inconditionnelle, à cesser d'appuyer les organisations terroristes et à renoncer à ses politiques visant à saper l'unité et l'intégrité territoriales du pays. Elle réaffirme que tous les actes d'agression, les agissements et les pratiques d'occupation de son sol auxquels se livre le régime turc ne changeront pas le statut juridique du territoire, qui lui appartient, et ne porteront aucunement atteinte à ses droits légitimes et souverains.



La République arabe syrienne demande une nouvelle fois au Conseil de sécurité de s'acquitter de ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales et d'amener le régime turc à mettre fin aux atteintes à la souveraineté et à l'unité et à l'intégrité territoriales de la Syrie, à retirer ses forces du pays de façon immédiate et inconditionnelle et à cesser de soutenir le terrorisme.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Bashar **Ja'afari**
